

Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal, le mercredi 25 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinquième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 novembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

**PRESENTS :** M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

**EXCUSES :** M. MEDER Rémy par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KASPAR Marie-Odile, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. KERN Lucas par pouvoir à M. ZOTTNER Dany

**ABSENTS :**

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :**

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL\_0079

N° de feuillet :

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT afin de remplir les fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DESIGNER Madame Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 2

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
et le présent extrait certifié conforme au  
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal, le mercredi 25 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinquième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 novembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

**PRESENTS :** M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

**EXCUSES :** M. MEDER Rémy par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KASPAR Marie-Odile, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. KERN Lucas par pouvoir à M. ZOTTNER Dany

**ABSENTS :**

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :**

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL\_0080

N° de feuillet :

### 2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2020

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2020.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2020.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 2

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
et le présent extrait certifié conforme au  
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal, le mercredi 25 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinquième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 novembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

**PRESENTS :** M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

**EXCUSES :** M. MEDER Rémy par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KASPAR Marie-Odile, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. KERN Lucas par pouvoir à M. Dany ZOTTNER

**ABSENTS :**

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :**

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL\_0081

N° de feuillet :

Arrivée de Mme Sandra SEEL à 19h07

### 3. Groupement de commande avec la CAH concernant la mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Claude Lambert, Adjoint au Maire en charge du Budget, des Finances, de la Taxe Locale sur la publicité extérieure et de la Démocratie Local, expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de répondre à un besoin partagé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) ainsi que par certaines de ses communes membres, il est envisagé de constituer entre ces dernières un groupement de commandes régit par les articles L. 2113-6 et suivants du Code de la commande publique.

Il expose que le groupement de commandes a pour objet de coordonner les commandes d'entités juridiques distinctes en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés avec un même prestataire.

Il précise que l'achat groupé vise notamment à obtenir de meilleurs tarifs d'une part, et de mutualiser les achats des différentes entités d'autre part, favorisant ainsi le respect de leurs obligations de mise en concurrence par l'ensemble des membres de la CAH tout en bénéficiant de l'expertise et de l'organisation du coordonnateur.

Il fait état que le présent groupement est relatif à la passation de marchés ou accords-cadres ayant pour objet la mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Sur cette base, en plus de la CAH, il note que 23 communes ont, d'ores et déjà, exprimé le souhait de rejoindre le groupement de commandes.

Il ajoute que ce partenariat suppose que les parties signent une convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est annexé à la présente délibération. Il y est notamment proposé que la Communauté d'Agglomération de Haguenau assure la fonction de coordonnateur au sein du groupement.

Chacun des membres du groupement assurera ensuite l'exécution matérielle, administrative et financière du marché qui le concerne.

Il conclut en précisant que l'objet du groupement portant sur la réalisation de prestations récurrentes, le groupement est constitué pour une durée indéterminée, chaque membre ayant la possibilité de se retirer dans les conditions fixées par la convention. De nouveaux membres pourront y adhérer en vue de bénéficier de la consultation mise en œuvre après son adhésion.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ACCEPTE, en vue de la conclusion de marchés ou accords-cadres ayant pour objet les prestations sus-énoncées, les conditions de la constitution et du fonctionnement de groupement ; et DECIDE de signer la convention constitutive du groupement de commandes figurant en annexe,
- APPROUVE le lancement d'une ou de consultation(s) au nom dudit groupement visant à la signature des marchés ou accords-cadres dans les conditions susmentionnées,
- CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commandes.

Résultats de vote :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
et le présent extrait certifié conforme au  
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 02/12/2020

Reçu en préfecture le 02/12/2020

Affiché le 02/12/2020

**SLO**

ID : 067-216704585-20201125-2020DEL\_0081-DE



Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal, le mercredi 25 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinquième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 novembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

**PRESENTS :** M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

**EXCUSES :** M. MEDER Rémy par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KASPAR Marie-Odile, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. KERN Lucas par pouvoir à M. ZOTTNER Dany

**ABSENTS :**

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :**

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL\_0082

N° de feuillet :

### 4. Décision budgétaire modificative / Budget Principal

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Claude Lambert, Adjoint au Maire en charge du Budget, des Finances, de la Taxe Locale sur la publicité extérieure et de la Démocratie Locale, signale aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Schweighouse-sur-Moder arrive à la fin de l'exercice 2020 et qu'il convient de procéder comme les années passées aux ajustements de certains comptes.

Par conséquent, il est proposé les transferts de crédits suivants :

#### Section Fonctionnement

Dépenses :

Cpte 6067-212 : Fournitures scolaires - 3.000 €

Recettes :

Cpte 7478-640 : Participations Autres Organismes - 3.000 €

#### Section Investissement

Dépenses :

Cpte 2183-212 : Acquisition matériel informatique - Ecole + 3.000 €

Cpte 2183-0200 : Acquisition matériel informatique - Mairie + 3.000 €

Cpte 2128-824 : Aménagement parking + 50.000 €

Cpte 2132-824 : Démolition garages - 9 rue du Maire Wendling + 15.000 €

Cpte 2313-2114 : Nouvelle école maternelle - 71.000 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE les décisions budgétaires modificatives ci-dessus.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
et le présent extrait certifié conforme au  
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :





Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal, le mercredi 25 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinquième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 novembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

**PRESENTS** : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

**EXCUSES** : M. MEDER Rémy par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KASPAR Marie-Odile, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. KERN Lucas par pouvoir à M. ZOTTNER Dany

**ABSENTS** :

**ASSISTAIENT A LA SEANCE** :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL\_0083

N° de feuillet :

### 5. Engagement de crédits pour 2021

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Claude Lambert, Adjoint au Maire en charge du Budget, des Finances, de la Taxe Locale sur la publicité extérieure et de la Démocratie Locale, informe les membres du Conseil Municipal qu'avant le vote du prochain budget primitif, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de la Collectivité, après décision de l'organe délibérant d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence et afin de pouvoir régler d'éventuelles dépenses non prévues actuellement dans les délais réglementaires, il propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
et le présent extrait certifié conforme au  
registre.

Le Maire

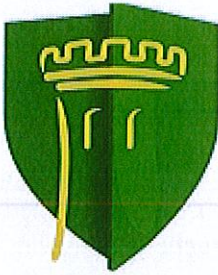
M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal, le mercredi 25 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinquième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 novembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

**PRESENTS :** M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

**EXCUSES :** M. MEDER Rémy par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KASPAR Marie-Odile, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. KERN Lucas par pouvoir à M. ZOTTNER Dany

**ABSENTS :**

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :**

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL\_0084

N° de feuillet :

### 6. Taxe d'aménagement sur le Haslen et sur la zone d'activités

Par délibérations du 24/10/2011 et du 20/09/2017, le Conseil Municipal a respectivement institué la taxe d'aménagement sur le territoire communal en fixant la part communale à 5 % et le taux majoré à 8 % sur les

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

secteurs rue du Bouleau / cité des Houblons et sur une partie du secteur Uxc de la zone industrielle située entre la RD 1062 et la voie ferrée.

Il est rappelé à l'assemblée que l'article L. 331-15 du Code de l'urbanisme permet au Conseil Municipal d'augmenter le taux de la part communale jusqu'à 20 % dans certains secteurs par une délibération motivée, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux est rendue nécessaire en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs. Il ne peut être mis à la charge des aménageurs ou constructeurs que le coût des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier dans ces secteurs ou, lorsque la capacité des équipements excède ces besoins, la fraction du coût proportionnelle à ceux-ci.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'instauration d'une taxe d'aménagement majorée à 8 % sur les secteurs suivants :

- Lotissement Haslen (voir plan ci-annexé)

Lors de l'élaboration du PLU, ce secteur a été classé en zone urbanisable. Ce secteur demandera la réalisation de travaux substantiels rendus nécessaires en raison des constructions nouvelles édifiées. Des travaux (raccordement voirie au lotissement par la rue des Roseaux et rue de la Fluess, assainissement et réseaux secs) d'importance et onéreux sont en cours.

Ces raisons motivent l'augmentation du taux de la part communale dans ce secteur au-delà de 5 %, conformément à l'article L. 331-15 du Code de l'urbanisme.

- Zone d'activités industrielles et commerciales (voir plan ci-annexé)

Dans la continuité de la décision prise par délibération du 20/09/2017 et considérant l'évolution de la zone d'activités se traduisant par une amplification des installations commerciales au détriment des activités industrielles, engendrant ainsi une augmentation de la circulation automobile et un besoin d'extension des réseaux notamment électriques, il convient aujourd'hui d'étendre la taxe d'aménagement majorée à 8 % sur l'ensemble des zones Ux définies au PLU.

Les emplacements réservés inscrits au PLU dans ce secteur nécessiteront la réalisation de travaux substantiels de voirie, de réseaux et la création d'équipements publics généraux rendue nécessaire pour le besoin des usagers et des constructions nouvelles.

Ces raisons motivent l'augmentation du taux de la part communale dans ce secteur au-delà de 5 %, conformément à l'article L. 331-15 du Code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE d'instituer sur les secteurs du lotissement Haslen et de la zone d'activités (Ux) un taux majoré à 8 % de la part communale de la taxe d'aménagement,
- CHARGE Monsieur le Maire de mettre en œuvre ces nouveaux taux dans les secteurs délimités.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
et le présent extrait certifié conforme au  
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/11/2020

Reçu en préfecture le 30/11/2020

Affiché le 30/11/2020

**SLO**

ID : 067-216704585-20201125-2020DEL\_0084-DE



Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal, le mercredi 25 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinquième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 novembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

**PRESENTS :** M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

**EXCUSES :** M. MEDER Rémy par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KASPAR Marie-Odile, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. KERN Lucas par pouvoir à M. ZOTTNER Dany

**ABSENTS :**

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :**

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

**N° interne de l'acte : N°2020DEL\_0085**

**N° de feuillet :**

### **7. Désignation des membres de la Commission Consultative Communale de la Chasse**

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner deux conseillers municipaux pour siéger, d'une part, à la Commission Consultative Communale de la Chasse et, d'autre part, à la Commission de Location.

Il expose que la première est constituée de tous les organismes départementaux et régionaux liés étroitement aux affaires de la chasse communale et dont la fonction est d'éclairer les décisions de la commune sur la constitution des lots de chasse, les modes de location, le choix des candidats mais également sur toute la durée du bail, de régler les difficultés ou incidents qui peuvent survenir dans la mise en oeuvre de ce dernier.

Il ajoute que la seconde est présidée par le Maire et est constituée de deux conseillers municipaux ainsi que du Receveur qui assiste à titre consultatif aux opérations de location (enchères).

Conformément au cahier des charges type de la chasse (articles 8 et 9), Monsieur le Maire propose pour siéger dans les deux commissions :

- Monsieur Rémy MEDER, Adjoint au Maire,
- Monsieur Michel CHRISTMANN, Conseiller Municipal.

Monsieur Yves FRITZINGER, Conseiller Municipal, fait état du souhait également de participer à ces réunions.

Monsieur le Maire propose que Monsieur Yves FRITZINGER soit associé à toutes les réunions de la Commission Consultative Communale de la Chasse et de la Commission de Location.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DESIGNER Monsieur Rémy MEDER et Monsieur Michel CHRISTMANN, membres du Conseil Municipal, à siéger à la Commission Consultative Communale de la Chasse et la Commission de Location. Monsieur Yves FRITZINGER sera invité à participer à ces commissions.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
et le présent extrait certifié conforme au  
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :





Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal, le mercredi 25 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinquième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 novembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

**PRESENTS :** M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

**EXCUSES :** M. MEDER Rémy par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KASPAR Marie-Odile, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. KERN Lucas par pouvoir à M. ZOTTNER Dany

**ABSENTS :**

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :**

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL\_0086

N° de feuillet :

### 8. Partenariat avec le RAI

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Madame Isabelle Chaudron, Adjointe au Maire en charge de la Culture, de la Jeunesse, de la Petite-enfance et du Péri-scolaire, expose que dans le cadre de l'action jeunesse menée par la commune, en collaboration avec le Centre Social et Culturel (CSC) du Réseau d'Animation Intercommunal (RAI), il est envisagé d'étendre la proposition des temps d'accueil et d'animation à destination des collégiens.

Elle indique que les actions déjà menées une fois par semaine seraient développées.

Elle précise que le CSC du RAI interviendrait à raison de deux fois par semaine tout au long de l'année ainsi que les après-midis pendant la première semaine des vacances scolaires hormis à la période de Noël.

Elle fait état que la subvention sollicitée pour la mise en œuvre de ce projet s'élève à 4 480 € par an dans sa globalité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE la proposition du Centre Social et Culturel du Réseau d'Animation Intercommunal d'étendre son temps d'intervention,
- APPROUVE le versement de la subvention à hauteur de 4 480 € au CSC du RAI,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes y relatifs.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
et le présent extrait certifié conforme au  
registre.

Le Maire

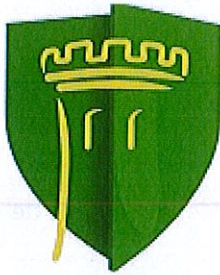
M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal, le mercredi 25 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinquième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 novembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

**PRESENTS :** M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

**EXCUSES :** M. MEDER Rémy par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KASPAR Marie-Odile, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. KERN Lucas par pouvoir à M. ZOTTNER Dany

**ABSENTS :**

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :**

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

**N° interne de l'acte : N°2020DEL\_0087**

**N° de feuillet :**

### **9. Versement de contributions rétroactives CNRACL**

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Les agents de la fonction publique ont la possibilité de demander à la collectivité de payer les contributions rétroactives dues au titre des périodes accomplies en qualité de non titulaire auprès de la Commune de Schweighouse-sur-Moder.

A ce titre, la CNRACL demande à la Commune de Schweighouse-sur-Moder le versement de contributions rétroactives de la part employeur pour un montant de :

- 942,12 € correspondant à la validation des services de Monsieur Michel Grasser, agent technique 2e classe, durant la période du 09/04/2001 au 31/08/2001,
- 524,68 € correspondant à la validation des services de Madame Steinmetz née Kaeufling Elodie, agent contractuel, durant les périodes du 29/06/2004 au 31/07/2004 et du 01/07/2005 au 31/07/2005.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ACCEPTE le versement des contributions susmentionnées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
et le présent extrait certifié conforme au  
registre.

Le Maire

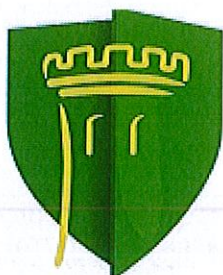
M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal, le mercredi 25 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinquième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 novembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

**PRESENTS** : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

**EXCUSES** : M. MEDER Rémy par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KASPAR Marie-Odile, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. KERN Lucas par pouvoir à M. ZOTTNER Dany

**ABSENTS** :

**ASSISTAIENT A LA SEANCE** :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL\_0088

N° de feuillet :

### 10. Vente d'un terrain communal aux consorts Da Silva, rue des Sports

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany Zottner, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, des Travaux, des Grands Projets, des Affaires Foncières et du Patrimoine Forestier, informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par les consorts Da Silva ayant construit une maison rue des Sports et qui souhaitent agrandir leur propriété.

Ils souhaitent racheter la parcelle communale avoisinante et nouvellement cadastrée section 48 n°264/92, d'une contenance de 1,01 ares conformément au procès-verbal d'arpentage définitif du 01/10/2020.

Il signale que ce terrain est à raison de 1/3 en zone Nf et 2/3 en zone Ub donc constructible. Il fait état qu'une évaluation du service des Domaines a été sollicitée et propose de céder cette parcelle au prix de 12 348,52 € aux consorts Da Silva.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE la cession du terrain précité aux consorts Da Silva au prix de 12 348,52 €,
- CHARGE Maître Claude Ringeisen, notaire à Oberschaeffolsheim, de la rédaction de l'acte à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes y relatifs.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
et le présent extrait certifié conforme au  
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal, le mercredi 25 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinquième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 novembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

**PRESENTS :** M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

**EXCUSES :** M. MEDER Rémy par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KASPAR Marie-Odile, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. KERN Lucas par pouvoir à M. ZOTTNER Dany.

**ABSENTS :**

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :**

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL\_0089

N° de feuillet :

### 11. Acquisition d'une parcelle boisée de Mme Sabine Grasser

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany Zottner, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, des Travaux, des Grands Projets, des Affaires Foncières et du Patrimoine Forestier, informe le Conseil Municipal que Madame Sabine Grasser domiciliée 4, rue de la Paix 67205 Oberhausbergen et originaire de Schweighouse-sur-Moder, est prête à céder à la commune la parcelle boisée et cadastrée section 16 n°109 lieu-dit « Hardwald » avec une contenance de 19,91 ares.

Il signale que le prix de l'acquisition (terrain : 995,50 € + valeur du bois : 1 378,86 €) s'élève à 2 374,36 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE l'acquisition de la parcelle boisée de Madame Sabine Grasser au prix de 2 374,36 €,
- CHARGE Maître Laetitia Adolff, notaire à Soultz-sous-Forêts, de la rédaction de l'acte à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces y relatives.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
et le présent extrait certifié conforme au  
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal, le mercredi 25 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinquième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 novembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

**PRESENTS :** M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

**EXCUSES :** M. MEDER Rémy par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KASPAR Marie-Odile, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. KERN Lucas par pouvoir à M. ZOTTNER Dany

**ABSENTS :**

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :**

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL\_0090

N° de feuillet :

### 12. Main levée d'un droit de résolution

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany Zottner, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, des Travaux, des Grands Projets, des Affaires Foncières et du Patrimoine Forestier, informe les membres du Conseil Municipal qu'aux termes d'un acte de vente reçu par Me Mischler le 30/03/2001, la société SCI Technologie a acquis un terrain en zone industrielle et artisanale de Schweighouse-sur-Moder.

Il précise que conformément aux stipulations de l'acte de vente, il a été inscrit un droit à la résolution au profit de la Commune de Schweighouse-sur-Moder et une interdiction de vendre.

Il ajoute que la société SCI Technologie envisage de vendre ledit bien cadastré section 30 parcelles 379/116 et 382/116, 3 rue de l'Ecorçage, zone d'activités, avec une contenance de 22,17 ares.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DONNE un avis favorable à la vente,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire aux fins de mainlevée du droit à la résolution inscrit au profit de la Commune de Schweighouse-sur-Moder ainsi qu'une interdiction de vendre,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce y relative.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
et le présent extrait certifié conforme au  
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal, le mercredi 25 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinquième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 novembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

**PRESENTS :** M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

**EXCUSES :** M. MEDER Rémy par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KASPAR Marie-Odile, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. KERN Lucas par pouvoir à M. ZOTTNER Dany

**ABSENTS :**

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :**

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL\_0091

N° de feuillet :

### 13. Subvention école ABCM - transport piscine

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Mickaël Eppinger, Adjoint au Maire en charge des Affaires Scolaires, de l'Animation et des Fêtes Locales, informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par la directrice de l'école ABCM Unseri Schuel pour une participation financière au transport des élèves en bus à la piscine de Niederbronn-les-Bains. Il expose que les séances ont eu lieu le 2e trimestre de l'année scolaire 2019/2020 à la piscine.

Il indique que le montant total de la facture s'élève à 1 720 € et propose de prendre en charge 70 % du coût du transport, soit un montant de 1 204 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE le versement d'une subvention de 1 204 € à l'école ABCM,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes y relatifs.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
et le présent extrait certifié conforme au  
registre.

Le Maire

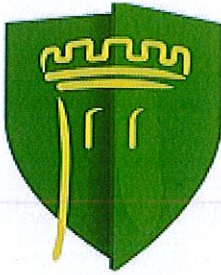
M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal, le mercredi 25 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinquième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 novembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

**PRESENTS :** M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

**EXCUSES :** M. MEDER Rémy par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KASPAR Marie-Odile, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. KERN Lucas par pouvoir à M. ZOTTNER Dany

**ABSENTS :**

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :**

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL\_0092

N° de feuillet :

### 14. Rapport d'activité 2019 de la CAH

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire l'établissement d'un rapport d'activité annuel des établissements publics de coopération intercommunale, rapport qui doit être transmis aux maires des communes membres lesquels doivent le communiquer à leur Conseil Municipal. Il précise que ce rapport est accompagné du compte administratif 2019 (budget principal et 11 budgets annexes) de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Ce rapport est disponible en Mairie pour consultation. Il a été envoyé à chaque conseiller par voie dématérialisée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- PREND acte du rapport d'activité 2019 de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Résultats de vote :

Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
et le présent extrait certifié conforme au  
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal, le mercredi 25 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinquième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 novembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

**PRESENTS** : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles

**EXCUSES** : M. MEDER Rémy par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, Mme ACKER Christiane par pouvoir à Mme KASPAR Marie-Odile, Mme BURCKEL Esther par pouvoir à Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. KERN Lucas par pouvoir à M. ZOTTNER Dany

**ABSENTS** :

**ASSISTAIENT A LA SEANCE** :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2020DEL\_0093

N° de feuillet :

**15. Enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société Foncière du Haut-Barr**

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Conformément à l'article R.181-38 du Code de l'environnement, Monsieur Dany Zottner, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, des Travaux, des Grands Projets, des Affaires Foncières et du Patrimoine Forestier, informe les membres du Conseil Municipal que ce dernier est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société Foncière du Haut-Barr.

Il expose que la société envisage d'exploiter une installation de stockage de déchets de matériaux minéraux inertes dans une ancienne carrière de glaise en vue de sa renaturation et de poursuivre une activité de criblage et de concassage de matériaux inertes sur le territoire de la commune de Schweighouse-sur-Moder.

Il précise que le siège social de la Société Foncière du Haut-Barr se situe 3 rue de Dettwiller à 67490 Lupstein dont le gérant est Monsieur Ludovic Martzloff.

Il ajoute que le site est localisé en section 54 parcelles 176 et 20 en partie, à la limite Est de Schweighouse-sur-Moder et est délimité par la route départementale 919 au Sud, la rue Lerchenberg à l'Est et des terres cultivées au Nord et à l'Ouest.

Il fait état que l'enquête publique se déroulera dans la commune du lundi 26 octobre 2020 jusqu'au jeudi 26 novembre inclus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DONNE un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société Foncière du Haut-Barr.

Résultats de vote :

Adopté à la majorité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 1 voix (M. Christmann)

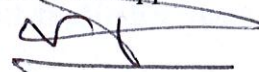
Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
et le présent extrait certifié conforme au  
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

